

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/447

9 mars 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 2 MARS 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE  
DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
D'IRAN, CONTENANT DES INFORMATIONS SUR LES ATTAQUES ET BOMBARDEMENTS  
PAR MISSILES SUR DES ZONES TANT MILITAIRES QUE CIVILES DE LA  
REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'au cours de ces derniers jours, le régime criminel de l'Iraq a poursuivi, sous divers prétextes, son agression et ses attaques et bombardements par missiles; particulièrement grave est le fait qu'il a employé des armes chimiques dans des zones tant militaires que civiles de la République islamique d'Iran.

Depuis le 25 février<sup>11</sup> 1984, il y a eu 13 bombardements ayant pour cibles Baneh, Ilam, Khorramabad, Pol e Dokhtar, Kahdasht, Islamabad Gharh, Gilen Gharh, Borujerd, Saqqez, Hoveizeh, Bostan, Mahabad et Bakhtaran. Au cours de ces attaques barbares, beaucoup de femmes, de vieillards et d'enfants innocents ont été couverts de sang et un nombre considérable de personnes dans la République islamique d'Iran sont devenus des sans-abri.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran appelle à nouveau l'attention de la Conférence du désarmement sur la poursuite de cette agression et sur les horribles forfaits commis par le régime criminel de l'Iraq, qui viole toutes les règles internationales et il demande une fois de plus à tous les organismes internationaux de rompre leur silence, qui constitue un encouragement actif aux crimes inhumains de Saddam, et, conformément aux obligations qui leur incombent dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, de prendre, tout en condamnant les actes criminels du régime iraquien, des mesures pour empêcher la poursuite de ces crimes horribles, en particulier l'emploi de bombes chimiques et le bain de sang infligé aux habitants innocents et sans défense des villes de la République islamique d'Iran.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent :  
(Signé) Nasrollah KAZEMI KAMYAB